

2076

FASEG

**Epreuve de droit des affaires**

**Professeurs : Dr. Ludovic GUEDJE**

**Dr. Bienvenu LASSEHIN**

**Durée : 2heures**

L'épreuve comprend deux parties toutes obligatoires

I) - Définir :

- Contrat
- Contrat de travail
- Crédit-bail
- Cautionnement
- Commerçant

II) Cas pratique

AKOSSIWA, BINETA, KAKOU et ANAZE, ont créé en 2007, à Cotonou, une société commerciale.

AKOSSIWA quitta le pays peu de temps après la création de ladite société. Les autres décident d'avoir pour associé son garçon de 14 ans.

A un moment donné de la vie sociale, ils décident d'installer une usine de fabrication de motos à deux roues. Ils s'adressent à une banque de la place pour un prêt de FCFA 500.000.000. Le prêt leur fut accordé bien sûr avec le soutien de leur ami Magloire qui accepta de s'engager à leurs côtés.

Avec ce soutien financier de la banque appuyé par Magloire, les affaires marchent.

Abel le gérant de la société recrute en 2010 une opératrice de saisie pour une durée de deux ans. Aux termes dudit contrat, possibilité est laissée à chacune des parties de rompre le contrat de travail à tout moment, après préavis.

**Questions**

- 1) Quel est le sort de cette société après le départ d'AKOSSIWA ?
- 2) Quel (s) type(s) de société de personnes leur conseillerez-vous avec l'héritier de 14 ans comme associé ?
- 3) Quelle est la qualification juridique du contrat liant la banque, les associés et l'ami Magloire ?
- 4) Dites la nature juridique de ce contrat de travail.